

Ni décret Peillon, ni statu quo

Pour SUD éducation, une réforme des rythmes scolaires est inséparable d'une amélioration des conditions d'accueil et d'enseignement pour les élèves et des conditions de travail de l'ensemble des personnels. Elle ne peut être dissociée d'une réflexion de fond sur l'École mais aussi sur la société et les conditions de vie et de travail des parents. Le décret Peillon est à l'opposé de ces principes :

■ Pour les personnels : dégradation des conditions de vie et de travail

L'augmentation de l'amplitude de travail avec ½ journée de classe supplémentaire signifie plus de fatigue, du temps de transport en plus, des frais de garde d'enfant le mercredi matin. Avec les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) et l'allongement possible de la pause méridienne (envisagé par beaucoup de mairies), le temps de présence contraint au quotidien ne sera pas diminué les 4 jours pleins, avec une demi-journée en plus. Le ministère veut que les formations, animations et concertations soient reportées au mercredi après-midi !

■ Pour les élèves : pas d'amélioration sensible, bien au contraire

Avec une durée journalière de classe à peine réduite, à quoi il faut ajouter les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC), 5 jours de classe, l'absence du repos le mercredi, les semaines seront encore plus fatigantes pour les enfants... Cette organisation ne réduira pas les difficultés scolaires. La dissociation entre les heures d'enseignement et d'accompagnement aggrave encore les inégalités de traitement : activités culturelles dans les communes riches et pseudo soutien scolaire ou garderie dans les communes pauvres ou isolées, alors que les élèves en difficulté n'ont pas besoin de plus d'école à l'identique, mais d'école autrement.



■ Pour le service public : un pas de plus vers la territorialisation

L'annexe du projet de loi d'orientation explique parfaitement le projet gouvernemental : « La réforme des rythmes doit agir comme un levier pour faire évoluer le fonctionnement de l'école autour d'un projet éducatif territorial (PET) ». Les communes voient leur pouvoir accru avec la possibilité de proposer une organisation horaire de la semaine et de la journée notamment en jouant sur la pause méridienne. Leur influence augmente. Les moyens seraient attribués en fonction de « contrats d'objectifs » et non plus du nombre d'élèves. Cela va accentuer les inégalités de traitement entre les élèves et la dépendance vis-à-vis des choix éducatifs des mairies au gré de leurs orientations politiques !

Le décret Peillon n'améliore ni la situation des élèves, ni celle des personnels, bien au contraire. Il dessine les contours d'une école encore plus sous la tutelle pédagogique des collectivités territoriales, en cohérence avec la politique du ministère pour le 2nd degré général, l'enseignement professionnel et l'orientation. Ceci est lourd de menace pour l'égalité de traitement des élèves mais aussi pour les statuts des personnels. Il doit être combattu : le préalable à tout débat et à toute refondation, c'est l'abrogation du décret Peillon !

Une réforme est nécessaire, mais pas celle-là... et pas seulement !

Une réforme positive des rythmes scolaires est indissociable de mesures au moins aussi urgentes : la réduction du nombre d'élèves par classe ; le retour de tous les postes d'enseignant-e-s spécialisé-e-s pour les élèves en difficulté, pour des RASED complets sur tous les territoires, ce qui nécessite de relancer une formation suffisante pour pourvoir ces postes spécialisés ; l'augmentation du nombre de titulaires-remplaçant-e-s pour assurer la continuité du service public ; une réforme allégeant le contenu des programmes et des apprentissages trop souvent discriminant socialement ; la multiplication des échanges de pratiques pédagogiques sur le temps de formation ; des dispositifs de soutien aux apprentissages avec des maîtres supplémentaires en nombre suffisant ; le recrutement, la formation et la titularisation des AVS chargée-s de l'intégration des élèves en situation de handicap ; la réduction du temps de travail et de la charge de travail ; une augmentation des salaires ; le développement d'une formation continue de qualité et choisie ; le retour des réunions d'information syndicale sur le temps de travail ; l'abrogation du service minimum d'accueil. **Voilà ce qui commencerait à être les conditions d'une véritable refondation, et qui ouvrirait la possibilité d'un débat serein sur une réforme des rythmes scolaires !**

Pour SUD éducation Loire, sur ces bases, une autre réforme des rythmes scolaires est souhaitable

Le statu quo ne peut pas être défendu : tout le monde avait dénoncé la réforme Darcos et ses journées interminables. On s'étonne qu'elle soit aujourd'hui soutenue.

Un projet alternatif doit mettre en cohérence les enjeux pour les élèves, pour les différentes catégories de personnels, et pour les parents. Il doit intégrer nos revendications (formation, temps de travail, direction collégiale...). Il n'y a pas de solution parfaite : l'équilibre entre les paramètres impose de faire des compromis.

Quelques principes nous semblent essentiels : la journée de classe des élèves doit être réellement réduite, sans que leur temps réel total de classe soit diminué ; le temps de classe des PE (qui n'ont jamais

bénéficié de la réduction du temps de travail) doit être réduit ; le temps des élèves et celui des enseignant-e-s doit être dissocié.

Pour montrer qu'une tout autre réforme est possible, nous proposons une organisation cohérente du temps des élèves et des enseignant-e-s, qui a été adoptée comme proposition par l'AG de notre syndicat. Il y a sans doute d'autres possibilités intéressantes : nous soumettons celle-ci à titre d'exemple, pour nourrir le débat.

Une telle réforme suppose des moyens importants, nous ne le cachons pas : on ne pourra pas refonder le service public sans moyens, sans rupture avec les logiques libérales et sans une tout autre répartition des richesses.

Un exemple de proposition alternative pour nourrir le débat

Pour les élèves :

- **5 jours de classe par semaine, avec une durée égale sur ces 5 journées et réduite à 4h30** par jour, car ce sont des journées réduites et égales qui sont les plus adaptées aux rythmes des enfants/élèves.
- **Une semaine du lundi au vendredi**, qui est la moins mauvaise organisation acceptable. Pour les enfants le plus adapté serait deux jours de repos séparés dans la semaine, et l'école le samedi. Mais cela n'est pas acceptable pour les familles (en particulier pour certains parents séparés).
- **La prise en charge, de droit pour tous les élèves et non obligatoire, par un service périscolaire public gratuit, assuré par des fonctionnaires d'Etat formé-e-s.**

Pour les enseignant-e-s, un temps hebdomadaire de service de 26 heures :

- **18 heures en charge de classe soit 4 jours de classe.** Cela suppose d'assumer une rupture avec l'idée « 1 enseignant-e = 1 classe », qui est déjà largement de l'ordre du mythe avec les temps partiels et les décharges. Rien n'indique que la présence de deux enseignant-e-s par classe soit nuisible aux apprentissages. Les enseignant-e-s ayant un service fractionné devront avoir un temps de charge de classe réduit.
- **4 heures 30 pour la formation continue et la gestion de l'école la 5^e journée, sans charge de classe :** pour des journées de formation continue choisies, pour des journées dans l'école en surnombre et pour la gestion de l'école, dans le cadre d'une « direction » collégiale, partagée.
- **2 heures 30 par semaine de concertation des équipes d'école** (selon l'organisation choisie par l'équipe)
- **1 heure annualisée (soit 36 heures sur l'année)** pour les conseils d'école, les échanges avec les parents, les concertations avec les équipes du périscolaire et les autres relations (collectivités, collège, etc.)

Des positions différentes sur les rythmes

Le SGEN et le SE ne s'opposent pas à la réforme Peillon actuelle et demandent des discussions sur son application. Le **SE-UNSA** « tient à la réussite de la nouvelle organisation » et souhaite une meilleure mise en œuvre → www.se-uns.org/spip.php?article6059 et le **SGEN-CFDT** affirme que « c'est au niveau local que les solutions doivent être trouvées » → wp.me/p3pNR9-ce

Aucune remise en cause du cadre chez ces deux organisations.

Le **SNUIPP-FSU** demande aujourd'hui pour sa part au ministre d'ouvrir des « discussions pour assouplir le décret et permettre de nouvelles organisations » → www.snuipp.fr/Quinzaine-d-action-du-4-au-20

L'appel national **CGT/FO/SUD** demande « la suspension immédiate de la mise en œuvre de la réforme et l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires », il appelle à la « lutte pour imposer une autre réforme ».

Pour **SUD éducation** il est en effet clair qu'il ne faut ni le statu-quo (nous nous sommes battu-e-s contre la réforme des rythmes imposée hier par la droite) ni cette réforme Peillon. Ce sont bien des alternatives pour les élèves, les personnels et les familles qu'il faut imposer. Elles existent, elles doivent être discutées.

